



CCMMEP du 29 janvier 2025 Déclaration liminaire du Snc-CFTC

Les ministres continuent de se succéder, (le septième depuis 2022), mais la méthode de consultation et d'information reste ! Le Snc-CFTC n'a eu de cesse de répéter que le dialogue syndical dysfonctionne et formule à présent le vœu **que soit mis en place un vrai dialogue entre le ministère et les syndicats de l'enseignement privé sous contrat qui représentent les intérêts des maîtres.**

Le Snc-CFTC réitère également sa demande d'être informé à minima concomitamment à ses homologues du public et non plus par les médias !

Une illustration récente au sujet du manque de dialogue social concerne **les moyens alloués pour la rentrée 2025**. Dans un entretien accordé au Parisien le 15 janvier, la ministre de l'Éducation nationale Élisabeth Borne a annoncé **l'annulation des 4000 suppressions** de postes initialement prévues. Cette annonce intervenait au lendemain du discours de politique générale du Premier ministre qui avait trop peu parlé de l'école.

Aujourd'hui, nous ne disposons d'aucune information précise sur le nombre exact d'emplois supprimés dans l'enseignement privé. Ce chiffre aurait dû être dévoilé lors de la séance de ce jour. Que dire du mail reçu hier de la DAF nous informant que ce point ainsi que celui sur la réforme initiale ne seront finalement pas à l'ordre du jour ?

Alors que le Secrétariat général de l'Enseignement catholique est associé à la répartition des moyens, les représentants des maîtres en sont écartés. Le Snc-CFTC dénonce cette pratique opaque et peu respectueuse du devenir des personnels enseignants.

Les maîtres ne sont pas des salariés du Secrétariat de l'Enseignement catholique mais bien du ministère de l'Éducation nationale. Nous avons été légitimement élus pour les représenter et nous attendons du MEN un niveau de consultation au moins égal à celui du Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

Il est par ailleurs particulièrement surprenant que les organisations professionnelles aient eu accès à ces informations avant même les élus du CCMMEP, alors que leurs emplois ne sont pas directement menacés. Cette opacité n'est pas acceptable !

Il apparaît également dans le bilan social que tous les postes ouverts ne sont pas nécessairement pourvus en 1^{er} et 2nd degrés, alors qu'un nombre important de candidats s'est présenté.

Le Snc-CFTC demande à ce que l'ensemble des postes ouverts soient pourvus avec l'ouverture des listes complémentaires lorsque le contingent n'est pas saturé.

Le Snc-CFTC soutient toutes les mesures permettant aux maîtres de sortir de la précarité.



Le S nec-CFTC réitère également une revendication portée de longue date : **le nombre d'élèves par classe !** En effet, pour le S nec-CFTC la baisse démographique pourrait constituer une opportunité d'améliorer significativement le taux d'encadrement. La France accuse un retard par rapport à ses voisins européens en termes de nombre d'élèves par classe.

À ces moyens humains s'ajoutent les nécessaires moyens financiers pour disposer d'outils efficaces permettant la réussite des élèves. Là aussi le compte n'y est pas !

Que dire des faibles moyens humains et financiers alloués à l'inclusion alors que les attentes sont nombreuses?

Le S nec-CFTC soutient les politiques publiques qui favorisent l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves. Il faut donc associer des partenaires d'autres ministères tels que celui de la santé et les aider politiquement par un budget adapté, car l'ÉCOLE ne peut pas tout !

Par ailleurs, alors que l'article L. 912-1-2 du code de l'éducation précise que « *la formation continue est obligatoire pour chaque enseignant* » et que « *l'offre de formation continue est adaptée aux besoins des enseignants (...), et participe à leur développement professionnel et personnel et peut donner lieu à l'attribution d'une certification ou d'un diplôme.* », nous constatons que le budget de la formation continue est en forte baisse.

Comment alors mettre en œuvre la préconisation de la DAF invitant les maîtres qui ont vu leur candidature au changement d'échelle de rémunération refusée, à consolider leurs connaissances à travers des formations, à enrichir et diversifier leurs parcours afin de représenter une demande?

Le S nec-CFTC défend l'attribution de moyens suffisants pour mettre en place une formation continue de qualité, et permettre aux enseignants de développer leurs compétences pour faire face aux défis de l'éducation du XXIe siècle.